

ADULTES : Session de 8 cours du 26 janvier au 27 mars 2026

	Durée	Coût	Prérequis
ADULTE 1 (Lundi 08:30 - 09:25)	55 min	85.08	Avoir 16 ans min. Pas ou peu d'expérience en natation.
ADULTE 1 (Jeudi 08:30 - 09:25)	55 min	85.08	
ADULTE 1 - CÉGEP (Lundi 19:00 - 19:55)	55 min	85.08	
ADULTE 1 - CÉGEP (Mercredi 20:00 - 20:55)	55 min	85.08	
ADULTE 2 (Mardi 08:30 - 09:25)	55 min	85.08	Avoir 16 ans min. Nager 25 m (critère d'aisance et d'endurance, la technique n'est pas une condition).
ADULTE 2 (Vendredi 09:30 - 10:25)	55 min	85.08	
ADULTE 2 - CÉGEP (Lundi 20:00 - 20:55)	55 min	85.08	
ADULTE 2 - CÉGEP (Mercredi 19:00 - 19:55)	55 min	85.08	
ADULTE 3 - CÉGEP (Jeudi 20:00 - 20:55)	55 min	85.08	Avoir 16 ans min. Nager 50 m (critère d'aisance et d'endurance, la technique n'est pas une condition).
FORME PHYSIQUE (Mardi 10:30 - 11:55)	85 min	115.43	Avoir 16 ans min. Aisance en eau profonde. Nager 25 m sans interruption.
AQUA-POUSSETTE (Lundi 08:30 - 09:25)	55 min	106.24	Avoir 16 ans min.
AQUADAPTE (Lundi 10:30 - 11:25)	55 min	88.30	Avoir 16 ans min.
AQUADOUCEUR (Lundi 12:30 - 13:25)	55 min	88.30	Avoir 16 ans min.
AQUADOUCEUR (Mercredi 11:30 - 12:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Lundi 09:30 - 10:25)	55 min	88.30	Avoir 16 ans min.
AQUAFORME (Lundi 18:00 - 18:55)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mardi 09:30 - 10:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mardi 11:30 - 12:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mardi 12:30 - 13:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mardi 14:30 - 15:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mardi 15:30 - 16:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mardi 18:00 - 18:55)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mercredi 08:30 - 09:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mercredi 10:30 - 11:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mercredi 12:30 - 13:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Mercredi 18:00 - 18:55)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Jeudi 09:30 - 10:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Jeudi 11:30 - 12:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Jeudi 12:30 - 13:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Jeudi 13:30 - 14:25)	55 min	88.30	

»» Inscription aquatique : [inscription en ligne](#) dès le mercredi 7 janvier 2026 à midi.

AQUAFORME (Jeudi 15:30 - 16:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Jeudi 18:00 - 18:55)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Vendredi 11:30 - 12:25)	55 min	88.30	
AQUAFORME (Vendredi 12:30 - 13:25)	55 min	88.30	
AQUAJOGGING (Lundi 19:00 - 19:55)	55 min	88.30	
AQUAJOGGING (Mardi 13:30 - 14:25)	55 min	88.30	Avoir 16 ans min. Avoir des habiletés en eau profonde.
AQUAJOGGING (Jeudi 08:30 - 09:25)	55 min	88.30	
AQUAJOGGING (Vendredi 10:30 - 11:25)	55 min	88.30	
AQUASPINNING (Lundi 19:00 - 19:55)	55 min	106.24	Avoir 16 ans min.
AQUASPINNING (Mercredi 09:30 - 10:25)	55 min	106.24	
AQUASPINNING (Jeudi 14:30 - 15:25)	55 min	106.24	
AQUASPINNING (Jeudi 19:00 - 19:55)	55 min	106.24	
AQUASPINNING (Vendredi 08:30 - 09:25)	55 min	106.24	
AQUAZUMBA (Mardi 19:00 - 19:55)	55 min	106.24	Avoir 16 ans min.

FORMATION	Séance	Durée	Coût	Prérequis
Téléchargez le calendrier des formations 2026				
CROIX DE BRONZE CEGEP (Sam - Dim 14:00 - 18:00)	6	240 min	125.00	Détenir le brevet Médaille de bronze. Le brevet Croix de bronze permet de travailler en tant qu'assistant-surveillant-sauveteur autour d'une piscine dès 15 ans et sur une plage dès 16 ans.
MEDAILLE DE BRONZE CEGEP (Vendredi 18:00 - 20:30)	11	150 min	125.00	Être âgé d'au moins 13 ans à l'examen final ou détenir le brevet Étoile de bronze.
MEDAILLE DE BRONZE CEGEP (Sam - Dim 14:00 - 18:00)	6	240 min	125.00	Démontrer les habiletés et connaissances du Nageur 10 lors d'une évaluation des styles de nage AVANT le début de la session.
MÉDAILLE ET CROIX DE BRONZE CEGEP (Lun – Ven 8:00 - 18:00)	5	240 min	125.00	Démontrer les habiletés et connaissances du Nageur 10 lors d'une évaluation des styles de nage prévue le 16 février de 20 h à 20 h 55. Le brevet Croix de bronze permet de travailler en tant qu'assistant-surveillant-sauveteur autour d'une piscine dès 15 ans et sur une plage dès 16 ans.

»» **Inscription aquatique :** [inscription en ligne](#) dès le mercredi 7 janvier 2026 à midi.

CONSIGNES ET ADMISSION

Carte Accès-Loisirs obligatoire pour accéder aux bassins pour un cours ou un abonnement aquatique.

- **Abonnement au bain libre :** Forfait 10 entrées ou abonnement disponible sur le [site d'inscription en ligne](#).
- **Accès aux tourniquets (vestiaires et douches) :** Le tourniquet ouvre 5 min avant le début du bain libre et 15 min avant le début des cours. L'enfant et l'adulte accompagnateur doivent utiliser la carte de l'enfant inscrit au cours pour passer chacun leur tour au tourniquet. Les vestiaires et les douches servent exclusivement pour l'accès aux bassins aquatiques.
- **Âge des baigneurs :** Port du maillot de bain obligatoire pour tous y compris les accompagnateurs. Les enfants de 9 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable de 14 ans et plus. Les enfants de 7 ans et moins doivent rester à portée de main de leur accompagnateur.
- **Bain libre (matin & soir) :** Avant 8 h, l'abonnement est obligatoire. Après 20 h : dernier accès avant 20 h 20.
- **Bonnet de bain :** Obligatoire seulement à la piscine du Cégep. Cheveux longs attachés au centre aquatique Desjardins.
- **Cellulaire :** Interdit près des bassins. Interdiction de filmer ou de prendre des photos en tout temps.
- **Cours pour enfants au centre aquatique Desjardins :** Attendez le moniteur dans la zone de rassemblement près du bassin récréatif. Le parent peut regarder son enfant derrière la baie vitrée et doit être de retour dans la zone de rassemblement 5 minutes AVANT la fin.
- **Cours pour enfants au Cégep de Saint-Hyacinthe :** Accès à la piscine par la porte #9 qui mène au bloc sportif.
- **Famille :** Composée de 1 ou 2 adultes et d'enfants (17 ans et moins) résidant à la même adresse.
- **Paiement :** Visa, MasterCard et Interac. Aucun argent comptant.
- **Saunas (sec et humide) :** Accessible aux 18 ans et plus durant les plages de baignades libres. Fermeture à 20 h 30.
- **Stationnement :** Gratuit au centre aquatique Desjardins. Gratuit au Cegep dans le P4 la fin de semaine. <https://www.cegepsth.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/STATIONNEMENT-2023.pdf>
- **WIBIT :** Référez-vous aux règlements WIBIT sur www.st-hyacinthe.ca/cad

MODALITÉS D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Requalification aquatique : Aucun remboursement. Si la demande d'annulation concerne des raisons de santé (opération, maladie ou blessure), la demande d'annulation doit être accompagnée d'un billet médical, signé par un médecin et inclure une date d'invalidité. Des frais d'administration de 15% seront exigés. Remboursement sous forme de crédit.

Cours ou activités : L'inscription est émise pour usage exclusif du participant inscrit et ne peut être revendue ou transférée à un autre participant. Lorsque le participant fait une demande d'annulation et qu'il avait bénéficié d'un rabais familial, celui-ci s'annule automatiquement. Aucune demande d'annulation ne sera traitée le jour des inscriptions.

- **Transfert avant le début de l'activité :** Il est possible de transférer une inscription de cours, s'il reste des places disponibles. La demande de transfert doit être faite en personne ou au téléphone. Un seul transfert sera permis par activité, par personne, sans pénalité. Le nouveau cours sera ajouté dans la même fiche d'inscription que le cours initial. Lorsque le tarif est supérieur, la balance du cours devra être payée. Lorsque le tarif est inférieur, aucun remboursement ou crédit ne sera accordé.
→ Pour les cours enfants, la demande doit être formulée dans un délai de 5 jours à compter de la 1ère journée officielle d'inscription de la session en cours.
→ Pour les cours adultes, la demande peut être faite en tout temps.
- **Annulation avant le début de l'activité :** La demande d'annulation doit être complétée dans un délai de 5 jours à compter de la 1ère journée officielle d'inscription de la session en cours. Au-delà de ce délai, aucune demande ne sera traitée. Des frais d'administration de 15% seront exigés.
- **Annulation pendant ou après l'activité :** Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé.
- **Annulation avec billet médical :** Si la demande concerne des raisons de santé (opération, maladie ou blessure), la demande doit être accompagnée d'un billet médical signé par un médecin et inclure une date d'invalidité. L'annulation sera calculée à partir de la date d'invalidité au prorata des activités non suivies. Aucune demande de remboursement ne sera traitée si plus de 50 % des activités sont écoulées. Des frais d'administration de 15% seront exigés. Le remboursement se fera seulement sous forme de crédit.

DEMANDE D'ANNULATION

Veuillez remplir le [formulaire en ligne](#). Lorsque le participant fait une demande d'annulation et qu'il avait bénéficié d'un rabais familial, celui-ci s'annule automatiquement. Veuillez prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour le traitement de la demande. Prenez note que la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit d'annuler ou de modifier une ou plusieurs activités avant le début de la session. Dans ce cas, les personnes inscrites seront informées de leur droit d'obtenir un remboursement ou un crédit pour la valeur complète du cours. Dans l'éventualité où la Ville de Saint-Hyacinthe annule ou modifie une activité en cours de session, un remboursement ou un crédit sera calculé au prorata du nombre de cours offerts.

»» **Inscription aquatique :** [inscription en ligne](#) dès le mercredi 7 janvier 2026 à midi.